



Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

ETAIENT PRESENTS : Madame Bernadette NEGROS, Maire ;
Monsieur Frédéric GONTIER, Monsieur Cédric ALEXANDRE, Monsieur Philippe CAUSSE Adjoints ; Monsieur Philippe AUZUECH, Monsieur Stéphane DESPLAS, Madame Christine BOUDET, Monsieur Clément BERTRAND, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Monsieur Michel ARNAL, Madame Tessa VEYRIE, Monsieur Jean-Louis BUTACIDE, Conseillers Municipaux.

Madame Christine BOUDET a été nommée secrétaire de séance

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MARS 2022

Compte-rendu

1. Assainissement

- Madame Amélie LAYRAC de SUD INFRA a mis à jour le plan de financement suite aux indications de Madame Delphine SIGAL de l'agence de l'eau concernant entre autres les subventions pour chaque future station d'épuration.
- Madame le Maire prévoit une réunion avec Madame Amélie LAYRAC afin de faire le point sur la suite des travaux, pour définir le budget et le planning 2022.
- Le nettoyage de la station d'épuration du Bourg par l'agent technique Monsieur Jacky GARCIA, avec la mini-pelle louée à cet effet, s'est bien déroulé.

2. Sebelous

- Une réunion est prévue le jeudi 24 mars avec le Parc des Grands Causses, le Bureau d'étude et l'architecte pour discuter de la problématique du futur toit photovoltaïque pour trouver la meilleure solution.
- Madame le Maire a annoncé que lors de sa réunion de lancement des projets MERISIER et PEUPLIER pour la rénovation énergétique des bâtiments publics avec le Parc des Grands Causses, la Mairie pourrait prétendre à une subvention de 15 000 € pour les frais d'étude.
- Les baux des locataires de « l'Atelier d'art » ont été signés. L'état des lieux doit être fait dans les jours qui suivent afin de préparer les titres des cautions de chacun.

3. La Parro

- Le Conseil Municipal débat sur les différents points à valider concernant les futures demandes de permis de construire.
- Plusieurs points sont décidés pour le plan d'aménagement qui doit être déposé dans les prochains jours, afin d'acquiescer le terrain de LA PARRO :
 - Pas plus de 2 niveaux et une hauteur maximale de 7 m pour la construction des futures maisons (1 rez-de-chaussée + 1 étage)
 - Le mur en crépi est préconisé, avec un couleur ton « pierre ».
 - Les ossatures en bois sont tolérées, à condition de respecter une couleur claire pour le bardage. Les ossatures en rondins, style « chalet » sont refusées.
 - Les tuiles sont préconisées, le bac acier sera soumis à l'acceptation du Maire.

4. WC Publics

- Les travaux de démolition de la maison « SINELNIKOFF » se poursuivent. Il a été constaté lors des réunions de travaux avec l'architecte qu'il y aura un décalage de 25 cm avec le mur de Monsieur et Madame ROUX et les futurs WC, pour ne pas affaiblir le mur de soutènement.
- Les murs extérieurs des WC seront en pierre. Seuls les murs hors WC seront en crépi.

5. Epicerie – stockage

- Le permis de construire va être déposé dès que les dernières modifications des plans seront faites par l'architecte.
- Dans le même temps, les devis seront demandés à plusieurs fournisseurs pour l'électricité, la maçonnerie, etc...

6. Finances

- Madame expose de façon synthétique le budget communal de fonctionnement et d'investissement, non validé par la trésorerie :
 - Certaines augmentations du budget de fonctionnement proviennent de l'augmentation du coût de la consommation (EDF, carburant...), de l'augmentation charges salariales (augmentation grade et horaire), et l'augmentation du nombre d'enfants dans le RPI.
 - Détail du budget d'investissement avec étude des reports sur 2023.

7. Divers

- **Sécurisation voirie** : Des tracés ont été réalisés sur la D999 et D7 pour visualiser les travaux prévus pour sécuriser la départementale D7. Monsieur GONTIER propose d'organiser une réunion avec Monsieur TORRES et Monsieur VAROQUIER, pour étude financière et planning des travaux.
- **Adressage** : Les plans mise à jour en Mairie ont été récupérés par le SMICA, qu'ils scanneront. Il faut compter environ 3 mois pour les vérifications. Une dernière vérification sera faite en Mairie et en découlera la prise d'une délibération qui actualisera l'adressage. Le SMICA aidera la Mairie ensuite pour la marche à suivre pour le changement des plaques de rues et numéros qui seront donnés aux administrés.
La fin de l'adressage est prévue fin 1^{er} trimestre 2023.
- **UKRAINE** : Les Saucliérois ont répondu généreusement à la demande de dons faite par la Communauté des Communes pour aider les Ukrainiens (vêtements, produits de 1^{ere} nécessité...) vont être acheminés en camion par la Protection civile. Une 2^{ème} collecte est prévue la semaine prochaine à partir du 15 mars. Les vêtements et médicaments ne seront plus acceptés.

Date prochain Conseil Municipal

Mardi 12 avril 2022 à 20h30

Levée de séance : 22h50